



## La participation des femmes renforce les processus de paix, va s'entendre dire le Conseil de sécurité

Le Conseil de sécurité va débattre de la mise en œuvre de la résolution 1325 sur les femmes, la paix et la sécurité

(Nations Unies, New York le 26 octobre) Demain, dans le cadre d'une séance publique du Conseil de sécurité, les membres célébreront le cinquième anniversaire de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité – une résolution pionnière – qui portait sur les répercussions de la guerre sur les femmes et appelait à une contribution croissante de ces dernières à une paix durable. Ils examineront les différents moyens d'en accélérer la mise en œuvre, ainsi que la participation des femmes à l'ensemble des processus de paix sur un pied d'égalité.

La résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité a été, pour les femmes du monde entier, un catalyseur qui les a aidées à mobiliser leurs efforts pour parvenir à une participation à part égale. Au cours de cette séance publique, le Conseil entendra directement les expériences vécues par des femmes dirigeantes plaidant en faveur d'un rôle accru des femmes dans tous les processus de paix et de leur participation pleine et entière sur un pied d'égalité en tant que partenaires de la paix et de la reconstruction de leurs pays après un conflit.

« Au niveau communautaire, les femmes dans des pays aussi divers que l'Afghanistan, le Burundi, la Colombie, la République démocratique du Congo, l'Iraq et le Soudan se sont servies de cette résolution pour faire entendre leurs voix dans les processus de consolidation de la paix, dans les élections qui suivent les conflits et dans la reconstruction de leurs sociétés, » a déclaré Mme Rachel Mayanja, Conseillère spéciale du Secrétaire général pour la parité des sexes et la promotion de la femme.

« Depuis l'adoption de cette résolution il y a cinq ans, beaucoup de progrès ont également été réalisés au sein du système même des Nations Unies ; on a mieux compris comment incorporer les questions sexospécifiques dans tous les aspects de la paix et de la sécurité. Des plans d'action sur l'intégration des sexospécificités propres à chaque département sont en cours de préparation ; des directives soucieuses des sexospécificités et de nouveaux documents de travail ont été publiés et le personnel suit une formation. Mais il existe encore des lacunes importantes, » a-t-elle ajouté.

Dans le rapport sur cette question qu'il a présenté au Conseil de sécurité, le Secrétaire général des Nations Unies, M. Kofi Annan, a tracé les grandes lignes d'un plan d'action pour que le système des Nations Unies mette en œuvre cette résolution, notant que c'est « la première fois que le système des Nations Unies entreprend un effort de planification aussi vaste et aussi complexe, qui englobe pratiquement tous les grands domaines d'activité liés aux femmes et à la paix et à la sécurité .

Des femmes d'Afghanistan et de Côte d'Ivoire prendront la parole devant le Conseil et diront comment elles se sont servies de cette résolution des Nations Unies pour revendiquer leur place à la table des négociations de paix et faire du lobbying en faveur de leur participation sur un pied d'égalité à la vie politique après un conflit. Elles mettront également en relief les difficultés auxquelles elles continuent de faire face.



---

Il y aura parmi les orateurs de cette séance publique M. Jean- Marie Guéhenno, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, Mme Rachel Mayanja, Conseillère spéciale du Secrétaire général pour la parité des sexes et la promotion de la femme, et Mme Noeleen Heyzer, Directrice exécutive de UNIFEM.

Le rapport du Secrétaire général souligne, entre autres lacunes, la nécessité de renforcer la participation des femmes aux processus de paix et d'inclure plus systématiquement les perspectives sexospécifiques dans les accords de paix. Grâce à l'inclusion des femmes dans les négociations de paix, il est probable que les accords de paix rallieront le plein appui de la communauté et finalement, de la nation tout entière, et que les criminels de guerre coupables de viols et autres sévices sexuels ne resteront pas impunis.

Le rapport met en exergue des situations continues de violence contre les femmes, indiquant qu'« Il faut faire des efforts supplémentaires pour protéger les droits des femmes, notamment pour prévenir les actes de violence sexiste, réunir des informations et établir des rapports à leur sujet. ». Il est également proposé dans le rapport de créer un mécanisme global de suivi et de contrôle.

Le plan d'action des Nations Unies, assorti de délais, comprend d'autres mesures telles que davantage de formation et une sensibilisation aux questions sexospécifiques à l'intention du personnel des Nations Unies, des militaires et de la police civile, ainsi que des efforts plus intensifs pour renforcer les capacités de participation des femmes aux activités d'établissement de la paix.

### **Les femmes sont essentielles au succès de la Commission de la consolidation de la paix**

Les éléments clés du Document du Sommet mondial sont d'une importance vitale pour des millions de femmes et de filles se trouvant dans des zones de conflit et sortant d'un conflit, indique le rapport du Secrétaire général soumis au Conseil de sécurité.

Les femmes se trouvant dans des zones de conflit doivent bénéficier du principe de la responsabilité de protéger les populations du génocide, et de la création de la Commission de la consolidation de la paix.

« Tenir compte des impératifs de l'égalité des sexes dans la conception et l'activité de la Commission de consolidation de la paix est essentiel à son succès » a dit le Secrétaire général dans le rapport qu'il a présenté au Conseil de sécurité.

Pour une liste complète des manifestations se déroulant au Siège de l'ONU, visiter : [www.un.org/womenwatch/osagi/wps/calendar\\_of\\_events.pdf](http://www.un.org/womenwatch/osagi/wps/calendar_of_events.pdf)

**Pour toute demande d'information de la part des médias et pour toute demande d'entretien, prière de contacter Renata Sivacolundhu, Tél. : +1 212 963 2932 ou Oisika Chakrabarti, Tél. : +1 212 963 8264 de la Section du développement du Département de l'information, ou adresser un courriel à l'adresse suivante : [mediainfo@un.org](mailto:mediainfo@un.org)**